
Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 29 mai 2023, 18 h 30, à la salle du conseil.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Pierre Bourget
	Victor Fournier
	Steve Fontaine
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Karine Goulet
Renée Thiboutot

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directrice générale	Isabelle D'Amours
Directrice générale adjointe	Jennifer Melançon
Greffière	Valérie Fournier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2023-161

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 18 h 30.

Il est proposé par Monsieur Pierre Bourget, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE**4.1 Entente de transaction-quittance**

Résolution no 2023-162

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Victor Fournier;

QUE la directrice générale, Madame Isabelle D'Amours, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, la transaction-quittance retroactive au 24 mai 2023 entre la Ville de La Sarre et l'employé numéro 65, ainsi que tous les documents permettant de donner plein effet à la présente résolution.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 2023-163

La prochaine séance est prévue le 6 juin 2023 à 19 h et sera à nouveau diffusée en direct sur notre page Facebook.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Victor Fournier, appuyé par Monsieur Steve Fontaine;

Que l'assemblée soit levée à 18 h 45.

Yves Dubé
Maire

Valérie Fournier
Greffière